

**Conférence nationale "La femme entre la réalité représentative
et les lieux de décision "**

organisée par

*Le Centre Patriarcal Mondial pour
le dialogue des civilisations "rencontre"*

Jeudi 3 mai 2012

CHECK AGAINST DELIVERY

Excellences,

Mesdames, Messieurs

- ✓ C'est avec un grand plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour vous parler de la participation des femmes dans la vie politique, notamment en Europe.

- ✓ Partout où j'ai été, j'ai rencontré des femmes qui ont revendiqué leurs droits, notamment leurs droits économiques et politiques. Avec fermeté, avec diplomatie, parfois avec humour, elles réclament leur dû – et certains hommes se joignent à leur engagement.

- ✓ Malheureusement, des statistiques récentes (parues lors d'une conférence des Nations unies en septembre 2011) indiquent qu'au niveau mondial les femmes constituent moins de 10% des dirigeants et que moins d'un parlementaire sur 5 est une femme. Le taux "critique" de 30% fixé pour la représentation des femmes au sein des Parlements a été atteint ou dépassé dans seulement 28

pays, dont 6 pays européens (Suède 45%, Pays-Bas 40,7% et Belgique 39,3%, Danemark, Finlande et Allemagne). Et dans aucun pays dans la région de la Méditerranée sud.

- ✓ Alors il faut se demander pourquoi de tels déséquilibres persistent encore.

- ✓ Parmi les obstacles à l'engagement des femmes dans la vie politique, on note souvent le déséquilibre démographique ainsi que la socialisation par sexe. En revanche, la participation politique des femmes repose sur trois piliers :
 - le consensus autour des candidates aux postes de leadership.
 - les réformes juridiques et politiques.
 - des alliances (et des conflits) en vue de l'accèsion aux postes de décision.

- ✓ Où se situe la femme européenne dans ce contexte? C'est une femme juridiquement égale, ses droits sont reconnus même au sein de la famille où elle assume des devoirs et jouit de droits de façon égale avec son conjoint. C'est une femme citoyenne, dotée d'un droit de suffrage, même si dans certains pays d'Europe, ce droit n'a été acquis que tardivement comme en Suisse (en 1971) ou au Portugal (en 1975). Cependant, nous notons que la femme européenne est toujours faiblement représentée au Parlement

(excepté dans les pays d'Europe du Nord) et accède rarement à l'exécutif.

✓ Et je vous donnerais un peu plus de détails:

Chaque année, la Commission européenne publie un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes faisant état des avancées en la matière au niveau européen. Ce rapport reprend une série d'indicateurs liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Voici quelques-uns de ses éléments thématiques :

1. L'indépendance économique :

Des objectifs ont été fixés par l'UE pour être réalisés dans 5 domaines-clés d'ici 2020 : emploi, recherche, changement climatique, éducation et pauvreté. Concernant l'emploi, 75% de la population de 20 à 64 ans devrait être employée en 2020. Le rapport intérimaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes d'avril 2012 indique que 12 membres de l'UE (Chypre, République tchèque, Allemagne, Danemark, Grèce, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Suède et Royaume-Uni) ont déjà atteint cet objectif pour l'emploi des hommes. Mais, en ce qui concerne les femmes, le taux d'emploi atteint pour la grande majorité des Etats membres est de 62,1%. En vue d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour les femmes, il convient alors d'accorder une attention particulière à la participation au marché du travail des femmes

âgées, des mères célibataires, des femmes handicapées et des femmes migrantes ou issues d'une minorité ethnique.

2. L'égalité de rémunération pour un travail d'une valeur égale:

Le rapport indique que les compétences des femmes ne sont pas aussi valorisées que celles des hommes et leur progression de carrière est plus lente. Il en résulte un écart de rémunération entre les sexes d'en moyenne de 17,5% dans l'Union européenne.

3. L'égalité dans la prise de décision :

En janvier 2012, seulement 13,7% des sièges des Conseils d'administration de 16 grandes compagnies en Europe étaient occupés par des femmes. Cependant, nous notons ici une amélioration de 1,9% par rapport à la moyenne de l'UE en 2010. Ce progrès ayant suivi un rythme lent, la Commission européenne prendra une décision à ce sujet plus tard en 2012.

4. La dignité, l'intégrité et la fin des violences fondées sur le genre :

Une convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été adoptée le 7 avril dans le cadre du Conseil de l'Europe. La convention introduit un cadre juridique global pour prévenir et sanctionner toutes les formes de violence contre les femmes, ainsi que protéger les victimes et punir les auteurs.

- ✓ De manière générale, la question de la représentativité de la femme européenne dans la vie politique dépend de deux facteurs principaux : le contexte juridique et la façon dont les droits des femmes sont réglementés, et le contexte socio culturel.

- ✓ En ce qui concerne le contexte juridique, la participation de la femme européenne à la vie politique est principalement réglementée selon le principe des *quotas*. Certains Etats membres de l'UE ont utilisé les quotas comme mesures temporaires destinées à compenser l'inégalité de la représentation des femmes dans la vie publique. Il existe deux types de quotas :
 1. des quotas de sièges imposés par la législation nationale.
 2. des quotas de candidat (e)s.

- ✓ Les quotas de sièges imposés par les législations nationales garantissent un certain nombre ou un pourcentage de sièges réservés aux femmes. Les quotas établis pour les partis politiques assurent qu'un nombre spécifique de candidats sont des femmes ou qu'aucun des deux sexes ne dépasse un certain nombre sur les listes de candidats présentées.

- ✓ Cette approche a apporté quelques bons résultats, notamment une augmentation du nombre de femmes atteignant le statut de candidates et obtenant des postes de responsabilité au sein des gouvernements.

Mesdames et Messieurs,

- ✓ Au niveau mondial, nous assistons ces temps-ci à une dynamique internationale visant une plus large participation des femmes dans la sphère de la prise de décision politique et publique. Cependant, les pays arabes ainsi que l'Europe s'inscrivent à des degrés différents dans cette dynamique. Au niveau de la région du Maghreb (Tunisie, Algérie et Maroc), un progrès remarquable a été enregistré. Cependant, la participation de la femme rencontre des obstacles et des limites qui s'expliquent essentiellement par la persistance du poids de la famille, de la culture patriarcale, des stéréotypes et de la domination masculine.

- ✓ Malgré ceci, le désir de changement et de démocratie demeure fort dans le monde arabe. Et l'appui international aux forces démocratiques doit perdurer dans l'intention de sécuriser les avancées démocratiques effectuées par les peuples pour leur futur. L'un des principaux défis est de traduire le leadership que les femmes ont gagné dans la rue en leadership durable sur le terrain politique. Nous devons assurer que les organes et les processus politiques transitionnels répondent aux besoins, aux droits et aux priorités de tous, y compris des femmes.

- ✓ Il faut alors donner une impulsion majeure pour renforcer le leadership et la participation politique des femmes partout dans le monde. Il ne faut néanmoins pas considérer que les obstacles viennent systématiquement de la constitution légale et sociale mais

aussi essayer de dépasser les blocages dans les autres domaines : nous parlons ici d'une modification de l'organisation sociale qui est malheureusement basée sur une structure encore fortement punitive à l'égard des femmes. Cette situation dépend d'un contexte où les décisions sont souvent difficiles, complexes et incertaines, principalement au niveau législatif. Le Liban en est un exemple assez pertinent puisqu'une loi pour lutter contre la violence envers les femmes continue d'être bloquée au niveau parlementaire!

- ✓ Nous devons aussi admettre que, nous, les femmes, devons montrer notre intérêt à prendre part dans cette vie politique de façon encore plus active. Autrement dit, pour être femmes politiques, il est important de mobiliser les ressources individuelles, familiales et sociales qui favorisent l'entrée, l'activité et la mobilité des femmes dans la sphère publique et politique. Je note avec inquiétude qu'au Liban, l'investissement des femmes dans le champ politique a diminué lors des élections législatives de juin 2009, passant de 6 députées à 4. Et aucune femme au gouvernement aujourd'hui! A mon avis, la proposition du quota féminin dans le projet de nouvelle loi électorale pour le Liban constitue l'un des choix qui devrait rapidement être validé.

- ✓ En conclusion, permettez-moi de saluer les efforts de la société civile qui poursuit toujours sa lutte afin d'éradiquer toutes les formes de discrimination touchant les femmes. Je salue aussi les efforts cruciaux des institutions religieuses de toutes les confessions

pour faire avancer le débat sur cette question. Il est temps de mettre les droits des femmes au premier plan de l'ordre du jour politique - pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures de femmes et d'hommes au Liban et en Europe.

✓ Je vous remercie.